

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le quinze juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	08/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	22/06/2019

OBJET :

Avance de trésorerie du budget général au budget annexe de l'assainissement

Étaient présents :

Mme Rémina SALERNO , M. Jean-Baptiste AILLAUD , Mme Blandine ALLAMANNO , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérard CHENAVIER , Mme Sandrine COMBE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Louis MIOULANE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Mikaël GARNIER , M. Denis DUGELAY , Mme Sophie DESCHAMPS , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christophe GUIDONE , M. Gabrielle RABOUIN , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Fabien Malfatto
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Loïc BOIVIN procuration à M. Gérard CHENAVIER, Mme Rolande LESBROS procuration à M. Joël REYNIER, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Claudie BOYER procuration à M. Elie CORDIER, M. Rémy ODDOU procuration à M. Michel GAY-PARA, M. Fernand BARD procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Murielle AMIEL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER

Absent(s) :

M. Frédéric LOUCHE, M. Gérard BORDIGA, M. Bernard LONG

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Blandine ALLAMANNO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Afin de gérer le service public de l'assainissement, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a créé un budget annexe, conformément aux différentes dispositions textuelles en vigueur.

Ce budget annexe est doté de l'autonomie financière, ce qui a pour conséquence la gestion de sa trésorerie à partir d'un compte spécifique ouvert au Trésor Public, distinct de celui du budget général.

Le décalage constaté entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses génère quelques tensions sur la trésorerie de ce budget annexe et un besoin de financement est apparu.

Afin d'assurer la continuité de ce service public, il est nécessaire d'effectuer une avance de trésorerie du budget général vers le budget annexe de l'assainissement, pour un montant de trois cent mille euros.

Cette avance se fera uniquement sur demande de l'ordonnateur au regard du besoin de trésorerie constaté et il devra en effectuer le remboursement dans tous les cas, avant le 31 décembre 2026.

Décision :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 4 juin 2026 :

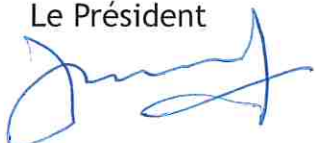
- **Article 1** : que le budget principal verse une avance de trésorerie au budget annexe de l'assainissement, pour un montant de trois cent mille euros (300.000 €) ;

- **Article 2** : d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 56

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Blandine ALLAMANNO

Transmis en Préfecture le : 22 JUIN 2026
Affiché ou publié le : 22 JUIN 2026